



ecomaison

CITEO PRO EMBALLAGES PROFESSIONNELS

---

# Qu'est-ce qu'un Emballage Professionnel?



# Les définitions applicables dans le projet d'arrêté périmètre emballages professionnels

## Définition selon le PPWR

Classés automatiquement de la catégorie des emballages ménagers

- 1° Emballages **de service**
- 2° Emballages **de transport** utilisés pour le e-commerce en ligne
- 3° Emballages **groupés** permettant de regrouper et vendre en pack des produits emballés pouvant également être délottés
- 4° **Emballages en verre** hors ceux du périmètre professionnel

Classés automatiquement de la catégorie des emballages professionnels

**new**

- 1° : Liste **d'emballages spécifiques**
- 2° : Emballages **de transport** hors emballages de e-commerce ménager

**new**

- 3° : Emballages **groupés** hors multi pack
- 4° : Emballages **de vente** dès lors que les produits qu'ils emballent sont conçus pour l'usage exclusif de professionnels et qu'ils ne sont pas commercialisés auprès des ménages par l'ensemble des metteurs en marché de ce produit
- 5° Emballages **en verre** des domaines médicaux et vétérinaires conçus spécifiquement pour usage en centre hospitalier, laboratoire et élevage professionnel.

Des règles qui reposent :

- soit sur la nature du produit emballé,
- soit sur des seuils de poids, volume, quantité ou puissance

# 1ere catégorie : Liste emballages spécifiques

Un emballage utilisé entre professionnels dans le cadre d'une activité économique et qui ne devient généralement pas un déchet chez les ménages.



Cagette de plus de 15L



fût, jerrican, seau plus de 29 L



Caisse plastique de plus de 15L



Octobin



Poche IBC/ GRV (grand récipient vrac)



Caisse-marée



Bac gastronorme



PLV ayant une fonction d'emballage



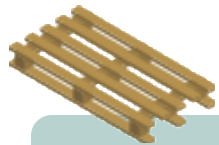
Palette



Éléments de palettisation

# 2nde catégorie : Liste emballages de transport

Un emballage conçu de manière à faciliter la manipulation et le transport d'une ou de plus d'une unité de vente ou d'un groupe d'unités de vente, afin d'éviter les dommages au produit liés à leur manipulation et à leur transport, mais à l'exclusion des conteneurs de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien.



## Emballage de transport

L'emballage qui conditionne les produits pour le transport.

Mon emballage provient-il d'un site de e-commerce s'adressant aux ménages ?



non

C'est un emballage professionnel

oui

C'est un emballage ménager



# 3<sup>ème</sup> catégorie : les emballages de regroupement

Un emballage conçu de manière à constituer au point de vente un groupe d'un certain nombre d'unités de vente, que ce groupe d'unités de vente soit vendu tel quel à l'utilisateur final ou qu'il serve à faciliter le réapprovisionnement des rayons au point de vente ou à créer une unité de stockage ou de distribution, et qui peut être enlevé sans modifier les caractéristiques du produit.



## Emballage de regroupement

L'emballage qui regroupe les produits avant le transport.

Mon emballage est-il un emballage multiple\*\* ?

non

oui

C'est un emballage professionnel

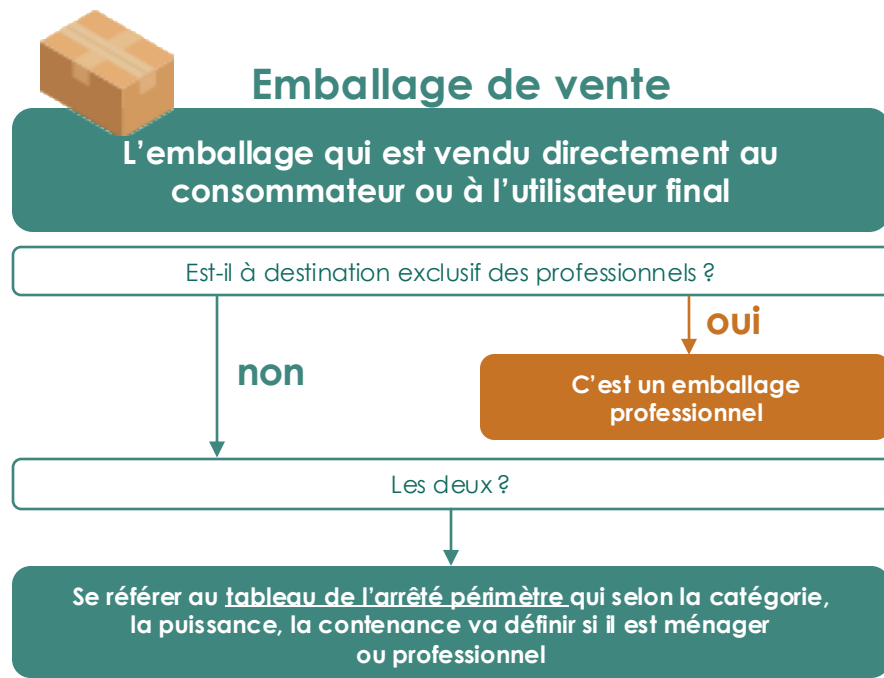
C'est un emballage ménager



# 4ème catégorie: les emballages de vente

Un emballage conçu de manière à constituer au point de vente une unité de vente, elle-même constituée de produits et d'emballages, pour l'utilisateur final .

Conçu pour l'usage exclusif de professionnels et qu'ils ne sont pas commercialisés auprès des ménages par l'ensemble des metteurs en marché de ce produit



# 5<sup>ème</sup> catégorie : Liste emballages en verre

Emballages en verre

*des domaines médicaux et vétérinaires conçus spécifiquement pour usage en centre hospitalier, laboratoire et élevage professionnel.*



# Les emballages exclus du périmètre emballages pro

Les emballages déjà déclarés à un autre éco-organisme sont exclus du périmètre emballages pro :

- Les emballages et déchets d'emballages **de mortiers, enduits, peintures, vernis, résines et produits de préparation** et de mise en œuvre (REP PMCB)
- Les emballages et déchets d'emballages du secteur de **l'agrofouriture** (ADIVALOR)
- Les emballages et déchets d'emballages **de produits chimiques** pouvant présenter un risque significatif sur la santé et l'environnement (DDS)
- Les emballages et déchets d'emballages **d'huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles**
- Les **emballages ménagers**

› **Les bouteilles rechargeables de gaz** à usage non professionnel

